



Auxerre, le 13 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Épidémie de coronavirus :
Le Conseil Départemental prend acte des annonces du Président de la République
et adapte ses services à compter du lundi 16 mars 2020**

Le Président de la République s'est exprimé devant la Nation, ce jeudi 12 mars, concernant l'épidémie de coronavirus. Les mesures annoncées emportent des conséquences, directes ou indirectes, sur les services publics proposés par la collectivité comme sur la vie quotidienne de nos agents, de nos élus et de nos usagers.

Ainsi, et en complément des préconisations à l'égard des agents de la collectivité, diffusées en interne dès ce vendredi 13 mars, le Département adapte son fonctionnement à compter du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre, pour ses services accueillant ou accompagnant certains publics :

- MDPH : la Maison Départementale des Personnes Handicapées sera fermée au public ;
- PMI : les consultations de la Protection Maternelle et Infantile sont temporairement suspendues, hors urgences ou pathologies ;
- les visites des travailleurs médico-sociaux aux domiciles des personnes âgées ou handicapées seront également suspendues.

En outre, les sites suivants seront fermés au public :

- Archives Départementales à Auxerre ;
- Musée Zervos et Maison Jules Roy à Vézelay.

Les Unités Territoriales des Solidarités, et plus globalement, les autres services traditionnellement ouverts au public resteront, pour leur part et à ce stade, accessibles, en invitant néanmoins nos concitoyens à limiter leurs déplacements ou sollicitations et en les remerciant d'accepter des conditions d'accueil physique qui seront aménagées, en raison des circonstances exceptionnelles actuelles ou d'éventuelles prescriptions gouvernementales.

Enfin, les réunions ou commissions du Conseil départemental seront, en tant que de besoin, reportées, sous l'autorité des élus qui les président, notamment si elles ne présentent pas un intérêt essentiel et que les conditions d'accueil proposées sont susceptibles de présenter des risques pour les participants.

La session budgétaire, programmée le 2 avril, est en l'état maintenue.

D'autres reports ou aménagements sont probables, compte tenu de la propagation du virus et des incidences des mesures arrêtées au niveau national sur la vie de toutes les familles.

Le Conseil Départemental mettra cependant tout en œuvre pour poursuivre son action au service de l'Yonne et de ses habitants.

Nous remercions chacun pour son implication et son sens des responsabilités.

Au-delà des notes de services internes à la collectivité et à ses personnels, toute adaptation ou toute évolution fera l'objet d'une nouvelle communication sur le même format.

Contact Presse :
Direction du Cabinet et de la Communication
Mathieu PASQUET – 06 85 33 74 79